

Madame la Ministre,

Mesdames et Messieurs les très hautes personnalités du monde judiciaire et politique,

Mesdames et Monsieur les pacificateurs de notre gouvernance, ou leurs représentants,

Mesdames et Messieurs les bâtonniers de France,

Mesdames et Messieurs les bâtonniers et représentants des barreaux étrangers,

Honorables ou distingués invités, (selon que vous soyez suisses, belges ou québécois),

Mesdames et Messieurs les secrétaires des différentes conférences et représentants des jeunes barreaux,

Chers compagnons des Conférences des cent et des bâtonniers d'Ile de France,

Mes chers Confrères,

Chers amis,

Ceux qui me connaissent bien m'ont souvent entendu dire, par le passé :

" Je ne serais jamais bâtonnier ! "

Ah ! Ils ont dû bien rire sous cape, se moquer, ou avoir peur pour certains, lorsque une majorité d'avocats de toutes sensibilités m'a fait l'honneur de

m'offrir ses suffrages, à l'idée d'imaginer un pénaliste, celui des leurs qui est toujours à l'abordage des injustices, souvent dans le combat et parfois dans la rupture, faire vœux de sagesse et de recul, d'onction et de politiquement correct, et porter avec mesure la parole de son barreau, ce barreau si diversifié, si atypique, si complexe et si attachant.

Ils ont dû s'en faire des frayeurs, probablement justifiées à l'époque, à l'idée qu'un trublion de prétoire,

un troubadour de la Revue de l'UJA,

un dilettante des procédures civile, commerciale, prud'homale, et évidemment fiscale,

un ignorant de la compliance, des benchmark, et autres blockchain,

un réfractaire au fonctionnement d'un tableau excel et l'un des derniers possesseurs d'un agenda papier, préside durant deux années aux destinées d'un grand Barreau comme le nôtre, le 1^{er} Barreau d'Affaire de France.

Madame la Ministre,

Mesdames et Messieurs,

C'est donc un privilège et un grand honneur que d'être, ce soir, votre hôte, et de recevoir la Conférence du barreau des Hauts-de-Seine et son prestigieux accusé, notre confrère, Henri Leclerc.

(enfin, prestigieux mais accusé quand même !)

Cette conférence initiée par Monsieur le Bâtonnier QUIBEL, qui fut particulièrement inspiré lorsqu'il proposa la création de ce qui est aujourd'hui une institution de notre Barreau, et à qui je veux rendre ici hommage.

Mais, la Rentrée d'un Barreau, est aussi l'occasion pour son bâtonnier d'aborder les thèmes qui sont d'actualité, et les bâtonniers de Bordeaux, Toulouse, Rouen, Montpellier et plus récemment Versailles et Lille n'ont pas manqué, avec bonheur et parfois optimisme (si, si !), de nous parler de cette magnifique profession et de son avenir, mais aussi, avec une colère retenue, de ce projet de loi, dont le gouvernement tente d'accoucher aux forceps,

de son sens très aiguisé de la concertation à double vitesse,

et d'une véritable propension, très macroniste finalement, à passer en force après nous avoir fait croire que nous pouvions tous ensemble marcher et réfléchir à une justice plus proche, plus moderne et plus..., juste.

Et, comme le rappellent les Assises Francophones 2018 des modes amiables, réunies le 13 novembre à Lyon :

Il convient de :

« Respecter le désir des citoyens de s'impliquer activement dans la recherche d'une justice accessible, qui corresponde à leurs besoins et attentes, en privilégiant l'écoute, le partage et la coopération. »

Et je me dis que finalement, ça serait une bonne chose que notre gouvernement apprenne ce qu'est une procédure participative !

Certes, notre gouvernance unie a pu, à force de travail, obtenir le retrait de quelques mesures éparses et elle doit en être remerciée,

Et, je jure ici que je ne me moquerai plus autant des sénateurs qui ont voté entre autres que l'avocat soit présent lors de la perquisition chez son client.

Quoi que ... !

On a pu croire qu'ils avaient en effet compris, à la marge, dans le velours et les dorures pourtant propices aux conservatismes, à l'immobilisme et parfois à la sieste, qu'un certain nombre des propositions du gouvernement ne pouvaient être acceptées, car elles étaient ... inacceptables.

Mais le Sénat a aussi validé l'abaissement du seuil d'aménagement des peines de 2 ans à 1 an, la suppression du crédit de réduction des peines, la

banalisation des décisions rendues à juge unique ou encore la mise en place de visio-conférences, y compris pour les jugements.

Et il en reste encore beaucoup d'autres puisque ce projet adopté le 23 octobre dernier en 1^{ère} lecture est depuis passé entre les mains de la Commission des Lois de l'Assemblée qui l'a rétabli dans sa version initiale voulue par le Gouvernement.

Et c'est ainsi que nous nous mobilisons à l'encontre de ces mesures :

- Le recul du droit des victimes et l'accroissement des pouvoirs du Parquet.
- La création du tribunal criminel départemental, qui conduira à la disparition programmée de la Cour d'Assises.
- Le recours encore plus massif aux perquisitions pénales sans garanties supplémentaires, notamment en matière fiscale, puisque pour le Parquet national financier, la recherche des preuves n'implique pas le contradictoire.
- Le maintien du Directeur de la CAF comme Juge des pensions alimentaires, qui va permettre au moins à ce dernier de demander une augmentation !
- L'unification du seuil de déclenchement des techniques d'enquêtes dans les enquêtes préliminaires ou de flagrance, sous le contrôle bien souvent d'un JLD, complaisant, mais avec la possibilité d'une validation a posteriori par ce dernier, lorsque le Parquet en aura décidé « en cas d'urgence ».
- L'allongement à 5 jours de la durée maximale de la détention provisoire à l'égard d'une personne déférée avant comparution immédiate, si le Tribunal ne peut pas par impossible se réunir ...

- La possibilité d'incarcérer des prévenus non condamnés en centre de détention pour des considérations fumeuses de sécurité, alors qu'il s'agit tout simplement de désengorger un peu les maisons d'arrêt, plutôt que de limiter la détention provisoire.
- La plateforme nationale non sécurisée des procédures d'injonctions de payer.
- Ou encore le projet de privatisation de la justice et des services de l'Administration pénitentiaire.

Avez-vous entendu hier, Madame la Ministre, de votre place Vendôme monter la colère des avocats, magistrats et personnels de greffes, devant l'Assemblée Nationale, ou n'en avez-vous retenu qu'un bruit de fond désagréable, le truc qui gêne plus qu'il n'agace, même pas un petit caillou dans votre escarpin ?

Savez-vous que ceux qui se battent et ferraillent quotidiennement contre vos initiatives technocratiques inspirées par Bercy, ne le font pas pour eux,

ne défendent pas leur pré carré, leur beefsteak, leurs prérogatives ?

Que les avocats, les magistrats et les personnels de greffe sont les ouvriers d'un même labeur ?

Que leur engagement aux côtés des plus démunis confrontés à la lenteur de la justice, son image dégradée, son manque de moyens, mais aussi à des politiques pénales de plus en plus répressives, une administrations fiscale souveraine et le sort intolérable réservé aux étrangers et aux demandeurs d'asile, pour ne citer que cela, ne leur rapporte que précarité, ironie et déconsidération ?

Croyez-vous que vous donniez l'image d'une justice sereine et accessible en dépensant quelques millions pour construire des cages d'audiences, en loucedé, (non, ça n'est pas une sous marque de la verrerie Saint Gobain, c'est une expression argotique, qui veut dire en catimini, en se cachant, sans concertation, en se moquant du monde !) (pour plus de 3 millions d'euros !),

processus qui n'a dû d'être interrompu que grâce à la mobilisation des avocats, et que vous êtes bien en peine aujourd'hui d'inverser, malgré votre souhait exprimé, il y a un an, par manque de moyens suffisants de vos juridictions ?

Alors je pose une question simple :

Si les 164 barreaux de France prenaient, eux, l'initiative de financer la démolition de ces cages indignes, accepteriez-vous notre argent ?

et seriez-vous assez forte pour vous opposer à certains parquets de France, certains chefs de juridictions, ou certains syndicats de police, pour mettre en conformité vos paroles avec des actes ?

Ou n'en avez-vous pas envie, tout simplement ?

Faut-il que, comme à Toulouse ou à la Roche-sur-Yon, des confères plaident enfermés dans ces prisons de verres, pour qu'au travers des vitres l'opinion publique comprenne effarée le peu de cas, que vous faites de la dignité des hommes et de la présomption d'innocence ?

Sommes-nous à ce point empêchés de juger en rond, que vous nous coupez des juges et des greffes, bien que les magistrats nous demandent de siéger, comme à Chalons, pour pallier la carence de certains des leurs ?

Que vous traitiez les avocats fiscalistes comme les complices de leurs clients, au nom d'une éthique ou d'une morale, qui n'ont que faire dans la balance de la justice et qui laissent malheureusement présager de sombres atteintes à notre indépendance et à notre secret professionnel dans un avenir proche ?

Comment pouvez-vous imaginer rassurer notre profession et les justiciables avec vos plateformes et autres algorithmes destinés à introduire des procédures en ligne et à faciliter l'accès aux droits, alors que près de 10 millions de français n'ont pas accès à internet et que le système Cassiopée, mis en place il y a quelques années en interne par vos services, a rendu des bataillons de greffiers neurasthéniques ?

Bien sûr que ne nous sommes pas réfractaires à la modernisation de notre exercice professionnel, et croyez bien que nous sommes à la tâche pour cela et sans votre aide ! Mais, de grâce, ne nous la compliquez pas !

Et surtout, ne nous prenez pas pour des imbéciles !

Nous pensons que nous créons du lien social, de la proximité,

que ceux qui nous confient leur défense le font parce que nous avons une compétence, voire une expertise,

mais surtout parce que nous sommes d'abord et avant tout des professionnels de l'écoute, du conseil et de la procédure, et que ce qui nous importe avant tout c'est le rapport humain.

Alors, les contestations qui s'élèvent de tous les territoires de France contre toutes ces mesures un peu fastidieusement égrainées, ne sont pas des revendications d'avocats pour leur petit confort personnel, mais de légitimes inquiétudes pour les justiciables, et au surplus (entre nous),

ce sont de très mauvaises idées.

En fait, et pour résumer, au milieu des textes destinés non pas à simplifier et améliorer le fonctionnement de la justice, mais à permettre surtout de faire des économies de bout de chandelles, insuffisamment préparés et sans vision à long terme pour ne pas avoir à embaucher les 500 magistrats et les 700 personnels de greffe qui manquent à l'appel, vous avez disséminé des mesures inadaptées, et qui restreignent un peu plus les droits de la défense.

Madame la Ministre,

Cette diatribe d'un bâtonnier qui s'en va n'appelle pas de droit de réponse, puisque c'est une réponse en soi. Et puis de toutes les façons, vous n'êtes pas là !

Demain, le Parlement se prononcera, et puis sûrement le Conseil Constitutionnel,

Demain, de nouvelles lois seront appliquées et les avocats feront avec,

Demain, des hommes et des femmes de devoir contesteront des textes en la forme de droit, jusque devant la Cour Européenne.

Demain, ces hommes et ces femmes, en majorité des avocats, mais aussi certains juges, feront litière de ces textes liberticides, et seront aux côtés de ceux que vous aurez voulu éloigner de leur justice, au côté de toutes les Louise de la terre, parce que c'est, avant toute chose, le serment qu'il se sont fait, avant celui qu'ils ont prêté, dans l'espoir qu'on le leur rende !

Lorsque sur France INTER, Madame la Ministre, vous vous interrogez sur notre courroux, vous ajoutez le mépris à la provocation en indiquant que nous « jouons depuis des mois la partition qui est la nôtre ».

Oui ! Madame la Ministre, notre réponse est sans appel :

J'emprunte à mon ami Jean-Yves LIENARD qui nous a quitté il y a peu et que nous regrettons déjà et à son magnifique discours de rentrée sur la

« femme à la barre », en qualité de Premier secrétaire de la Conférence du Barreau de Versailles, le 9 avril 1976, les mots suivants :

L'avocat a pour fonction de conseiller, il a pour fonction de défendre.

Certes, la cause peut être difficile, mais n'est-ce point dans les causes difficiles que l'avocat trouve sa grandeur et sa raison d'être.

Même si on a pu prêter à quelque Bâtonnier des propos selon lesquels, telle cause difficile n'était pas défendable, à celui-là je dis : vous vous méprenez, ce n'est pas la cause qui est indéfendable, c'est vous qui n'êtes point avocat, vous êtes un petit, un tout petit marchand d'assignations sans grandeur et sans vocation. Vous vous êtes trompé de métier, vous êtes au Barreau ce que le fou est au roi, un bouffon.

Je vous le dis au nom de celui qui a défendu DREYFUS, de celui qui a défendu le résistant de 1940, le collaborateur de 1945, le FLN des années 50, de celui qui a défendu l'OAS des années 60, de ceux qui luttent contre la peine capitale,

Je vous le dis parce qu'il faut du courage pour avoir l'honneur de faire ce métier-là et que vous n'en avez point.

Si je devais arrêter là mon propos, je devrais en déduire à l'évidence, une chose simple en somme

vous ne portez pas en vous avec force la démangeaison de la défense.

1976 \rightleftarrows visionnaire

Mais Madame la Ministre, je ne m'arrêterai pas là :

- Votre réforme programmée de notre régime de retraite est une catastrophe pour la profession.
- Le rapport confidentiel de la mission des inspections sur l'aide juridictionnelle préfigure une proposition de loi en 2019, sous le regard cupide des compagnies d'assurances, et anxieux des justiciables qui pourraient devoir payer un nouveau ticket d'entrée dans la maison justice.

Cette mission rappelle en outre que la dernière tentative d'un gouvernement pour taxer les intérêts des CARPA, s'était soldée par une grève à l'issue de laquelle la Chancellerie s'était engagée à ne pas financer, même en partie, une réforme de l'aide juridictionnelle par une taxe spécifique sur la profession.

Mais, est-il encore possible de croire à vos engagements ?

Et devons-nous nous attendre, sur ces sujets terriblement anxiogènes pour de très nombreux jeunes avocats notamment, à devoir à nouveau combattre, à défaut de débattre, à devoir avaler des couleuvres de concertation biaisée pour finalement prendre acte une fois encore de la surdité chronique du pouvoir ?

Madame la Ministre,

Mesdames et Messieurs,

Henri LECLERC nous disait il y a quelques jours lors d'un déjeuner de préparation qu'il avait renoncé au combat politique, parce que sa vie n'était rien d'autre qu'un combat pour la défense.

Robert BADINTER, très récemment, dans la « force de convaincre », nous rappelle que la défense doit venir du plus profond de soi, du cœur de notre engagement.

Alors,

A l'heure de finir ce dernier discours de bâtonnier,

A l'heure de passer le témoin à Vincent MAUREL, mon ami, et mon successeur,

Au moment où j'en appelle respectueusement à ces incontournables figures des causes essentielles,

Permettez au simple bâtonnier qui passe de vous dire :

Que la fonction ne crée pas l'homme mais c'est l'homme qui la précède, et que derrière l'immense fierté d'être celui qui a le privilège de porter ses jeunes confrères au serment,

Se cache pour un instant,

Pour un instant seulement

Un avocat

Un avocat qui, sous sa robe uniforme, froissée et au rabat jauni

Va reprendre sa route de défense,

Et faire de ces années qui restent le théâtre de sa vraie vie, en se disant :

Il ne sert à rien de pleurer parce que c'est fini,

Il faut sourire, parce que ça s'est passé.